



Baisse des taux directeurs de la BCE

Lors de sa réunion du 7 novembre, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 25 points de base, à 0,25 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 25 points de base, à 0,75 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt demeurant inchangé, à 0,00 %. Dans sa déclaration introductive M. Draghi, a indiqué : « Ces décisions sont conformes aux indications fournies en juillet 2013 sur la trajectoire future des taux directeurs, les tensions sous-jacentes sur les prix dans la zone euro à moyen terme continuant de s'atténuer selon les dernières indications, à partir de taux d'inflation annuels actuellement bas, inférieurs à 1 %. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, celles du crédit demeurent atones » (...) « L'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. Elle continuera donc également de soutenir la reprise progressive de l'économie reflétée par les indicateurs de confiance jusqu'en octobre. Après la baisse des taux de ce jour, le Conseil des gouverneurs a réexaminé les indications données en juillet sur la trajectoire future des taux directeurs de la BCE et confirmé qu'il continue de prévoir que ces taux resteront à leurs niveaux actuels, voire inférieurs, sur longue période (...). Nous sommes prêts à examiner tous les instruments disponibles et (...) avons décidé aujourd'hui de continuer à effectuer les opérations de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2015 ».

http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosystème_et_international/cp-07112013-is.pdf

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - La BCE publie un rapport sur les modifications structurelles du secteur bancaire de la zone euro.

La BCE a publié le 4 novembre 2013 un rapport sur les structures bancaires (Banking Structures Report), qui analyse les principales évolutions structurelles du secteur bancaire de la zone euro : les capacités, la consolidation et la concentration des banques ainsi que les modifications intervenues à cet égard au cours du temps. Le rapport couvre la période allant de 2008 à 2012 et comporte des indicateurs relatifs au premier semestre 2013.

Communiqué de presse :

http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosystème_et_international/cp-bce-la-BCE-publie-un-rapport-détailé-sur-les-modifications-structurelles-du-secteur-bancaire-de-la-zone-euro.pdf

Rapport (disponible uniquement en anglais) :

<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/bankingstructuresreport201311en.pdf?5656762fc7710c2ad62b381f432eff9f>

2 - Eurostat

Eurostat a publié le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,2 % en septembre 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage a été de 11 %, stable par rapport aux chiffres d'août. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à septembre 2012, où ils se situaient respectivement à 11,6 % et 10,6 %.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

Le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 relatif au plafonnement des commissions d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2014 a été publié au JORF (application de la loi bancaire du 26 juillet 2013).

Les commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et 80 € mensuels pour l'ensemble des clients et 4 € par opération et 20 € mensuels pour les personnes fragiles : tels sont les plafonds des commissions d'intervention, fixés par le décret d'application de la loi de séparation et de contrôle des activités bancaires du 19 octobre 2013.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028090270&dateTexte=&categorieLien=id>

Divers

Avis du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

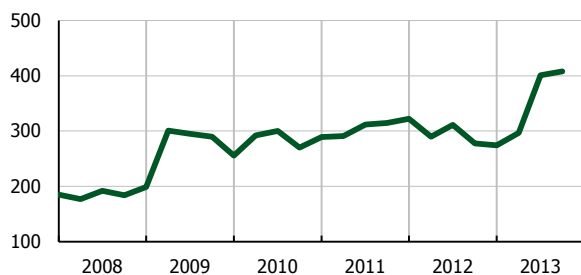
Suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'économie et des finances, le CCSF a adopté à l'unanimité le 5 novembre 2013 un avis relatif à l'intégration de frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires et recommande que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1^{er} avril 2014 et figure sur les sites internet des banques dès le 2 janvier 2014.

http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/telechar/avis_r/avis_frais_tenue_de_compte_05112013.pdf

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Typologie du surendettement à La Réunion

Nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement



Source: IEDOM (données trimestrielles)

La crise financière et économique qui frappe durablement La Réunion depuis 2008 fragilise les ménages réunionnais. Dans ce contexte, le nombre de dossiers de surendettement déposés à La Réunion a fortement augmenté en 2009. La tendance est ensuite restée orientée à la hausse, mais à un rythme beaucoup plus faible. Elle s'accélère à nouveau très fortement depuis début 2013. Comparée aux autres DOM, La Réunion est le département qui compte le plus de dossiers de surendettement déposés, en nombre (1 153 dossiers en 2012) comme en proportion : la moitié des dossiers enregistrés dans les DOM concerne en effet le département.

L'agence IEDOM de La Réunion vient de publier une étude sur la typologie des débiteurs réunionnais surendettés, et la compare à celle observée dans les autres DOM et en France métropolitaine. Il en ressort principalement que les surendettés réunionnais sont généralement jeunes, au chômage ou sans profession, et que beaucoup d'entre eux vivent seuls. Les spécificités domiennes sont souvent plus marquées à La Réunion, et s'expliquent d'abord par les caractéristiques structurelles propres à la population du département.

La publication est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).

Légère hausse de l'encours total des crédits aux entreprises au 2^e trimestre 2013

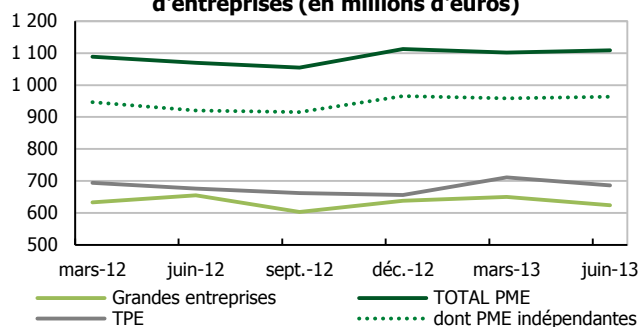
A fin juin 2013, l'encours total des crédits aux entreprises de La Réunion déclarés au Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France atteint 8,9 milliards d'euros, en hausse de 0,3 % par rapport au trimestre précédent et de 4,7 % sur un an. Les crédits mobilisés, qui représentent 85 % du total, progressent de 0,7 %, tirés à la hausse par les crédits à court terme et à moyen ou long terme. Les crédits mobilisables (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que la partie non disponible des crédits en compte d'affacturage) baissent pour leur part de 2,1% sur le trimestre.

Par catégorie d'entreprises, les évolutions sont contrastées. La hausse des encours portés sur les PME (+ 0,7 %), majoritaires, compense les baisses sensibles pour les grandes entreprises (- 4,1 %) et les TPE (- 3,7 %). Les encours des holdings sont bien orientés (+ 3,0 %), tout comme ceux concernant les activités immobilières (+ 1,4 %), qui représentent plus de la moitié de l'encours total.

Les secteurs de la construction (pour les crédits mobilisés uniquement) et du commerce ainsi que les activités immobilières sont ceux qui contribuent fortement à la hausse globale des encours.

Le « Suivi des crédits aux entreprises à La Réunion » est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).

Evolution des crédits mobilisés par taille d'entreprises (en millions d'euros)



Source : Banque de France

Baisse du nombre d'effets de commerce impayés au 3^e trimestre 2013

Evolution trimestrielle du nombre d'effets impayés



Source : IEDOM

Le nombre d'effets de commerce impayés est en baisse de 10,6 % au 3^e trimestre 2013 par rapport au trimestre précédent, après une progression de 8,5 % au 2^e trimestre 2013. Sur les neuf premiers mois de l'année, le nombre d'effets impayés poursuit la tendance à la baisse observée depuis mi-2009, avec une diminution de 4,6 % par rapport à la même période en 2012.

Le montant moyen d'impayés augmente en revanche de 11,9 % par rapport au trimestre précédent, faisant suite à une baisse de 10,3 %. Depuis le début de l'année, le montant total d'impayés est stable.

BRÈVES ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

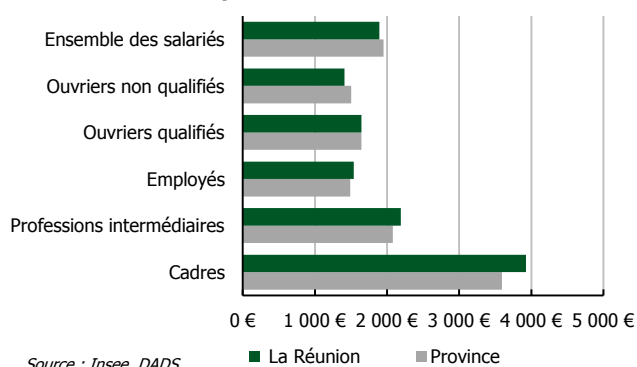
			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	Octobre 2013	129,3	- 0,1 %	+ 1,1 %
	IPC France entière		127,3	- 0,1 %	+ 0,6 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	Octobre 2013	26 356	+ 16,0 %	- 15,3 %
	Cumul (milliers d'euros)		232 258	-	- 3,3 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (millions d'euros)	Septembre 2013	304,4	- 20,1 %	- 5,6 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Sept.	3 243,6	-	- 4,9 %
	Exportations (millions d'euros)	Septembre 2013	22,9	+ 42,7 %	+ 31,3 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Sept.	213,5	-	- 1,0 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	Septembre 2013	135 070	- 0,3 %	+ 6,3 %

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Septembre 2013	142 065	- 27,5 %	+ 0,5 %
	Cumul	cumul Sept.	1 491 007	-	- 3,1 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	Juin 2013	49 700	- 29,4 %	+ 6,2 %
	Cumul	cumul Juin	385 400	-	- 4,1 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (milliers d'euros)	cumul Sept.	18 446	-	+ 4,3 %
	Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes)	cumul Sept.	256,2	-	+ 15,2 %
	Effectifs salariés du BTP	Septembre 2013	15 659	+ 0,5 %	- 8,0 %

Des salaires supérieurs à la province, sauf pour les ouvriers non qualifiés

Salaires mensuels nets moyens par catégorie socioprofessionnelle en 2010



Fin 2010, le salaire net moyen à La Réunion s'élève à 1 895 euros par mois pour les salariés à temps complet du secteur privé, soit 2,9 % de moins qu'en province. La Réunion se place au 14^e rang parmi les 26 régions françaises (hors Mayotte), derrière les autres départements d'outre-mer. Cet écart s'explique par la structure de l'économie réunionnaise, composée de petites entreprises qui emploient moins de cadres et plus d'employés et ouvriers non qualifiés. Cependant, à l'exception des ouvriers, les salaires des Réunionnais sont supérieurs à ceux de province. En effet, les cadres, les professions intermédiaires et les employés sont mieux rémunérés à La Réunion (respectivement 9,2 %, 5,4 % et 3,5 % de plus qu'en province). Seuls les ouvriers non qualifiés sont moins bien rémunérés que leurs homologues de province (- 6,1 %).

La publication est disponible sur le [site de l'Insee](http://www.insee.fr).

Baisse des embauches au 3^e trimestre 2013

Au cours du 3^e trimestre 2013, la Caisse nationale de l'Urssaf a enregistré une baisse de 6,2 % du nombre de déclarations d'embauche (CDI et CDD de plus de 31 jours, hors intérim). Au niveau national, ces embauches diminuent de 2,8 %. Seules les régions Guyane et PACA affichent une croissance du nombre de déclarations d'embauches.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,25%	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

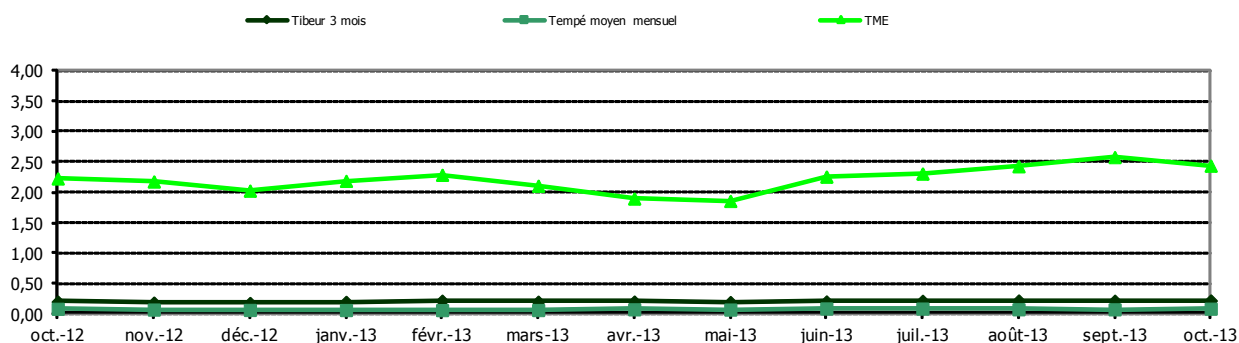
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Octobre 2013)				
Juillet	Août	Septembre	Octobre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	
0,0931%	0,0832%	0,0805%	0,0924%	0,1280%	0,2260%	0,3410%	0,5410%	
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)				
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Juillet	Août	Septembre	Octobre	
2,31%	2,43%	2,58%	2,44%	2,51%	2,63%	2,78%	2,64%	

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er octobre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,03%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,45%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,29%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,77%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,28%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,41%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,17%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,52%	Découverts en compte (1)	13,28%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

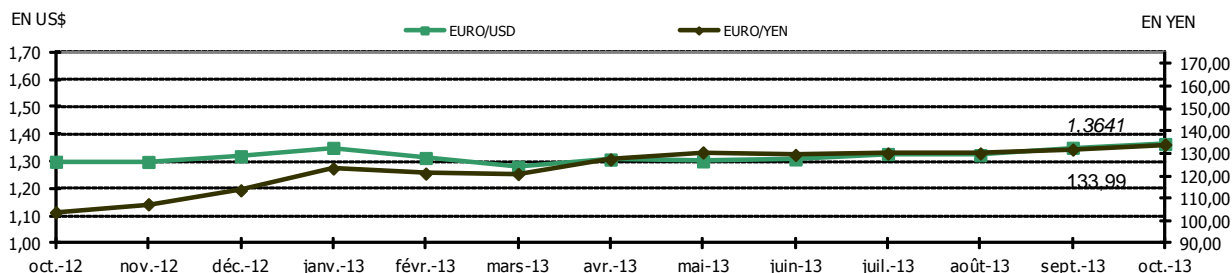
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3641	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,6151	EURO/SRD (Surinam)	4,4826
EURO/JPY (Japon)	133,9900	EURO/BWP (Botswana)	11,55560	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4314
EURO/CAD (Canada)	1,4251	EURO/SCR (Seychelles)	16,34100	EURO/DOP (Rép. Dom.)	57,8182
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85020	EURO/MUR (Maurice)	40,8864	EURO/BBD (La Barbade)	2,7167
EURO/SGD (Singapour)	1,6897	EURO/BRL (Brésil)	2,9962	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,735
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,5759	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,5469	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2989,0516	EURO/XCD (Dominique)	3,6675	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Thierry Beltrand
 Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis
 Achevé d'imprimer le 14 novembre 2013 - Dépôt légal : novembre 2013 - ISSN 1240-3857